

St. Vincent Health
St. Vincent Fishers Hospital, Inc.

POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE
10/01/18

POLITIQUE/PRINCIPES

Il s'agit de la politique de St. Vincent Fishers Hospital, Inc. (ici dénommée « Entreprise ») qui vise à assurer une pratique socialement juste pour fournir des soins d'urgence ou d'autres soins médicalement nécessaires dans les locaux de l'Entreprise. Cette politique est spécifiquement élaborée pour établir les conditions d'admissibilité à une aide financière des patients qui ont besoin d'une aide financière et qui bénéficient de soins de la part de l'Entreprise.

1. Toutes les aides financières reflèteront notre engagement et notre estime envers la dignité humaine et le bien commun de chaque personne, notre préoccupation particulière en la matière et notre solidarité envers les personnes vivant dans la pauvreté et envers d'autres personnes vulnérables, ainsi que notre engagement envers une notion de justice et de gérance équitables.
2. Cette politique s'applique à tous les services d'urgence et à d'autres services médicaux indispensables fournis par l'Entreprise, comme les services des médecins employés et les services de santé comportementale. Cette politique ne s'applique pas aux modalités de paiement pour des interventions non urgentes ou des soins autres que des traitements d'urgence ou tous soins médicaux indispensables.
3. La liste des prestataires couverts par la Politique d'aide financière reprend tout prestataire administrant des soins dans les locaux de l'Entreprise et précise si les soins sont couverts ou non par la Politique d'aide financière et ceux qui ne le sont pas.

DÉFINITIONS

Aux fins de la présente Politique, les définitions suivantes s'appliquent :

- Le terme « Section 501(r) » signifie la Section 501(r) de l'Internal Revenue Code (Code des impôts aux États-Unis) accompagnée des réglementations qui en découlent.
- Le terme « Montant généralement facturé » ou « MGF » signifie, en ce qui concerne les soins d'urgence ou les autres soins médicaux indispensables, le montant généralement facturé aux personnes bénéficiaires d'une couverture pour de tels soins.
- Le terme « Soins d'urgence » signifie des soins pour traiter un état de santé qui se manifeste par des symptômes aigus d'une gravité suffisante (y compris une douleur sévère) tels que l'absence de soins médicaux immédiats pourraient entraîner une grave dégradation des fonctions biologiques, un grave dysfonctionnement de tout organe du corps ou d'une partie de ceux-ci ou compromettre gravement la santé de la personne.
- Le terme « Soins médicaux indispensables » signifie les soins déterminés comme étant indispensables d'un point de vue médical suite à la détermination d'un intérêt clinique de la part d'un médecin traitant. Dans le cas où des soins demandés par un Patient couvert par

cette politique sont déterminés comme étant non indispensables d'un point de vue médical par un autre médecin consulté, cette détermination doit également faire l'objet d'une confirmation par un médecin référent ou le médecin chargé de l'admission.

- Le terme « Entreprise » signifie St. Vincent Fishers Hospital, Inc.
- Le terme « Patient » signifie les personnes bénéficiaires de soins d'urgence ou d'autres soins médicaux indispensables au sein de l'Entreprise et la personne qui est financièrement responsable des soins du patient.

Aide financière fournie

1. Les patients dont le revenu est inférieur ou égal à 250 % du seuil de pauvreté (« SP ») seront admissibles à un remboursement de 100 % des soins sur la portion des frais dont le Patient est responsable après le paiement de la part de l'assureur, le cas échéant.
2. Comme condition minimale, les Patients dont le revenu dépasse les 250 % du SP, mais qui ne dépasse pas les 400 % du SP bénéficieront d'une réduction à échelle variable sur la portion des frais pour les services fournis et à charge du Patient après paiement de la part d'un assureur, le cas échéant. Un Patient admissible pour la réduction à échelle variable ne sera pas facturé plus que les frais du MGF calculés. La réduction à échelle variable est la suivante :

Tableau de calculs selon les directives HHS de 2018*							
Services hospitaliers							
Taille du foyer	FPL*	Soins caritatifs		Programme d'aide financière***			Non-assuré mais capable de payer****,****
		0 à 138 %	jusqu'à 250 %	jusqu'à 300 %	jusqu'à 350 %	jusqu'à 400 %	> 400 %
1	\$ 12,140	\$ 16,753	\$30,350	\$36,420	\$42,490	\$48,560	
2	\$ 16,460	\$ 22,715	\$41,150	\$49,380	\$57,610	\$65,840	
3	\$ 20,780	\$ 28,676	\$51,950	\$62,340	\$72,730	\$83,120	
4	\$ 25,100	\$ 34,638	\$62,750	\$75,300	\$87,850	\$100,400	
5	\$ 29,420	\$ 40,600	\$73,550	\$88,260	\$102,970	\$117,680	
6	\$ 33,740	\$ 46,561	\$84,350	\$101,220	\$118,090	\$134,960	
7	\$ 38,060	\$ 52,523	\$95,150	\$114,180	\$133,210	\$152,240	
8**	\$ 42,380	\$ 58,484	\$105,950	\$127,140	\$148,330	\$169,520	
Classification		CCI	CC2	FAP3	FAP4	FAP5	Paiement autonome
Rabais		100%	100%	90%	80%	70%	40 %****
Application du rabais	1) L'aide financière pour les non-assurés et le rabais pour les payeurs autonomes sont basés sur le total des frais.						
	2) Le rabais pour les assurés est basé sur la responsabilité du patient ou le solde dû.						
	3) Les niveaux de revenu sont basés sur le revenu annuel du foyer.						
*Basé sur le Registre Fédéral / citation de document : Registre Fédéral Vol. 83 / 18 janvier 2018 / pgs. 2642-2644							
* Consulter https://www.federalregister.gov/d/2018-00814/page-2644							
** Pour toute personne supplémentaire à 100 % du niveau de pauvreté, ajouter \$4320 (puis, au besoin, multiplier jusqu'à 400 %)							
*** Maximum dû par un patient par épisode de soins ou par compte est de 10 % du revenu brut du foyer							
**** Le rabais de paiement autonome constitue une autre aide pour les patients non admissibles à l'aide financière et n'est pas destiné à être soumis au 501(r), mais est inclus ici à des fins pratiques pour la communauté recevant les bénéficiaires.							

3. Les patients qui peuvent prouver un besoin financier et dont le revenu est supérieur à 400 % du SP peuvent être admissibles sous réserve d'un « examen des ressources » pour certaines réductions de leurs frais concernant des services délivrés par l'Institution sur la base d'une évaluation approfondie de leur capacité de paiement. Le maximum exigible par patient par épisode de soins ou par dossier correspond à 10 % du revenu brut du ménage.
4. Pour un Patient qui participe à certains plans d'assurance qui jugent que l'Entreprise est « hors réseau », l'Entreprise peut réduire ou refuser l'aide financière qui serait sinon disponible pour le Patient sur la base de l'examen des données d'assurance du Patient ou d'autres faits et circonstances pertinents.
5. L'admissibilité à une aide financière peut être déterminée à tout moment dans le cycle des revenus et peut inclure le recours à une notation présumée afin de déterminer l'admissibilité malgré le fait qu'un candidat n'ait pas complété de demande de souscription à la PAF (« Souscription à la PAF »).
6. L'admissibilité à l'aide financière doit être déterminée pour tout solde pour lequel le patient dans le besoin financier est responsable.
7. Le processus via lequel les Patients et les familles doivent faire appel aux décisions de l'Entreprise en matière d'admissibilité à l'aide financière se déroule comme suit :
 - a. Tous les recours doivent être introduits par écrit et envoyés par courrier à l'adresse : St. Vincent Health, Vice President of Revenue Cycle, 10330 North Meridian Street, Suite 220, Indianapolis, IN 46290.
 - b. Toutes les demandes seront prises en considération par St. Vincent Health le service de remboursement à 100 % et par le comité des demandes d'aide financière ; les décisions du comité seront envoyées par écrit au Patient et à la famille qui a envoyé la demande.

Autre aide pour les Patients non admissibles à l'aide financière

Les patients qui ne sont pas admissibles à l'aide financière, comme décrit ci-dessus, peuvent toujours avoir recours à d'autres types d'assistance fournis par l'Entreprise. Par souci d'exhaustivité, ces autres types d'assistance sont repris ici, bien qu'ils ne soient pas liés aux besoins et ne fassent pas l'objet de la Section 501(r), mais ils sont inclus ici pour faciliter la démarche de la communauté servie par St. Vincent Health.

Les Patients non assurés qui ne sont pas admissibles pour une aide financière bénéficieront d'une réduction en fonction de la réduction octroyée au payeur de la part la plus élevée pour cette Entreprise. Le payeur de la part la plus élevée doit représenter au moins 3 % de la population de l'Entreprise mesurés en termes de volume ou de revenus bruts des patients. Si un seul payeur ne représente pas ce niveau minimum de volume, plus d'un contrat payeur doit être étalé afin que les modalités de paiement utilisées pour l'étalement représentent au moins 3 % du volume des activités de l'Entreprise pour l'année donnée.

Limitations sur les frais des Patients admissibles à l'aide financière

Les patients admissibles à une aide financière ne seront pas individuellement facturés d'un montant supérieur au MGF pour des soins d'urgence ou d'autres soins médicaux indispensables ni de frais supérieurs aux frais bruts pour d'autres soins médicaux. L'Entreprise calcule un ou plusieurs pourcentages de MGF en appliquant la méthode de « regard en arrière » et en incluant l'assurance maladie et tous les assureurs de soins de santé privés qui versent des indemnités à l'Entreprise, conformément à la Section 501(r). Une copie gratuite de la description du calcul du MGF et des pourcentages est disponible auprès de en visitant le site www.stvincent.org/billing, en vous rendant dans tout département d'enregistrement de patients ou par courriel en appelant notre Service clientèle.

Souscription à l'aide financière ou à une autre assistance

Un Patient peut se qualifier pour prétendre à l'aide financière via le système de notation présumée ou en sollicitant la souscription par l'envoi du formulaire de demande de souscription à la PAF. Un Patient peut se voir refuser une aide financière s'il fournit de fausses informations dans une demande de souscription à la PAF ou au cours du processus d'admissibilité présumée. Le formulaire de souscription à la PAF et les instructions pour le compléter sont disponibles disponible en ligne sur le site www.stvincent.org/billing, en vous rendant dans tout département d'enregistrement de patients ou par courrier en appelant notre Service clientèle.

Les directives suivantes sont utilisées pour déterminer une admissibilité présumée :

- a) Afin d'accorder une assistance aux Patients qui ont besoin d'une aide financière, une Institution peut faire appel à un tiers pour revoir les informations du Patient afin d'évaluer son besoin financier. Cette analyse utilise un modèle prédictif reconnu dans l'industrie des soins de santé qui est basé sur des banques de données publiques. Le modèle intègre des données publiques pour calculer un score de capacité financière et socio-économique qui comprend des estimations des revenus, des biens et des liquidités. Le jeu de règles du modèle est conçu pour évaluer chaque Patient selon les mêmes normes et est proportionné par rapport aux anciennes approbations d'aide financière de l'Institution. Le modèle prédictif permet à l'Institution d'évaluer si un Patient partage les caractéristiques des autres Patients qui ont été, par le passé, qualifiés pour une aide financière en vertu de la sollicitation de la PAF.
- b) Après les efforts consentis pour confirmer la disponibilité de la couverture, le modèle prédictif permet une méthode systématique d'octroi d'une aide financière présumée aux Patients prouvant des besoins financiers appropriés. Lorsque le modèle prédictif constitue la base de l'admissibilité présumée, une réduction appropriée basée sur le score obtenu sera octroyée pour les services éligibles de manière rétrospective uniquement. Pour les patients qui ne bénéficient pas d'un remboursement de 100 %, une lettre doit être rédigée notifiant le patient du niveau d'aide financière octroyé et donnant les instructions relatives à l'appel de la décision.
- c) En plus du recours au modèle prédictif souligné ci-dessus, une aide financière présumée doit également être octroyée à hauteur de 100 % de remboursement dans les situations suivantes :
 - i) Patients décédés pour lesquels l'Institution a vérifié qu'il n'y avait aucune succession ni conjoint survivant.

- ii) Patients éligibles à Medicaid (programme créé aux États-Unis qui a pour but de fournir une assurance maladie aux individus et aux familles à faibles revenus) dans un autre État dans lequel l'Institution ne fait pas partie des fournisseurs et n'entend pas devenir un fournisseur participant.
- iii) Patients qualifiés pour d'autres programmes d'aide du gouvernement, comme des coupons alimentaires, un logement subventionné et un programme WIC qui s'adresse aux femmes, aux nouveau-nés et aux enfants (programme Woman, Infants, Children aux États-Unis).

Facturation et recouvrement

Les actions que l'Entreprise peut mener dans le cas d'un défaut de paiement sont décrites dans une politique séparée concernant la facturation et le recouvrement. Une copie gratuite de la politique de facturation et de recouvrement est disponible auprès de en visitant en vous rendant dans tout département d'enregistrement de patients ou par courriel en appelant notre Service clientèle.

Interprétation

Cette politique a pour but de se conformer à la Section 501(r), sauf indication particulière. Cette politique, ainsi que toutes les procédures applicables, doivent être interprétées et appliquées conformément à la Section 501(r), sauf indication particulière.

Coordonnées de contact :

St. Vincent Fishers Hospital, Conseiller Financier : 317-415-9459
Numéro de téléphone gratuit du Service clientèle: 866-435-2078

Adresse postale :
St. Vincent Health, Customer Service Dept.
10330 North Meridian Street, Suite 200,
Indianapolis, IN 46290

Pièce A

St. Vincent Fishers Hospital

LISTE DES PRESTATAIRES COUVERTS PAR LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE

10/01/18

Conformément au Règlement, Section 1.504(r)-4(b)(1)(iii)(F) et à l'Avis 2015-46, cette liste précise quels sont les prestataires de soins d'urgence et de soins médicaux indispensables au sein de l'établissement hospitalier qui sont couverts par la Politique d'aide financière (PAF). Les procédures non urgentes ou d'autres soins qui ne font pas partie des traitements d'urgence ou des soins médicaux indispensables ne sont pas couverts par la PAF pour n'importe quel prestataire.

<u>Fournisseurs couverts par la PAF</u>	<u>Fournisseurs non couverts par la PAF</u>
All St. Vincent Medical Group Physicians	LAURIE L ACKERMAN MD
All St. Vincent Employed Physicians	ROBERT N ADDLEMAN MD
CHRISTOPHER E BELCHER MD	MUHAMMAD AFZAL MD
MARKIAN R BOCHAN MD PHD	STEVEN K AHLFELD MD
ANGELA T. COREA MD	ERIC AITKEN MD
FRANCISCO DELGADO MD	ANDREW W ALDEN MD
HASSAN A ELMALIK MD	MEGAN ALDERMAN MD
DAVID G HEDRICK MD	HAYMA AL-GHAWI MD
TRACEY R IKERD MD	CARYN C ANDERSON MD
SRIDHAR JATLA MD	BRYAN JAMES ANDERSON R. EEG T.
VINEY K MATHAVAN MD	STANTON M ANGERMEIER MD
	DANIEL A ANZALDUA MD
	PETER D ARFKEN MD
	ANWAR T ASHRAF MD
	JESSI ATKINSON CDA
	JEFFREY AUSTEN MD
	BRIAN L BADMAN MD
	RICKINDER S BAINS DO
	NIHAL BAKEER MD
	AARON S BALANOFF MD
	NICHOLAS M BARBARO MD
	JENNIFER R BARKER MD
	ELIZABETH F BARR MD
	DARICE L BARR PA
	EDWARD R BARTLEY MD
	JAMES P BASTNAGEL MD
	GREGORY J BAUWENS MD
	CHELSEA BELDEN MD
	ERIC E BELTZ MD
	HOMER F BELTZ MD
	LOWELL L BENGERO PA

	LAURA V BENJAMIN MD
	JONATHAN C BENNETT MD
	ELIZABETH CORINNE BERTSCH MD
	FERIYL BHAJEE MD
	PARIN M BHAYANI MD
	PRAKASH SHANKAR BHOOPALAM MD
	BRADFORD G BICHEY MD
	RUEMU E BIRHIRAY MD
	MEGAN L BISHOP PA
	JEFFREY MORTON BLAKE MD
	CARLY E BLANKENSHIP MD
	KRISTEN L BLUME MD
	KRISTINE J. BOLIN MD
	SRIDHAR R BOLLA MD
	JAMIE L BRADBURY MD
	MARGARET A BRENGLE MD
	CHAD K BRINK MD
	MARY F BROADHURST PA-C
	BARTON S BROWN MD
	HEATH D BROWN DO
	KATHERINE P BRUNDAGE MD
	KIMBERLY M BRYANT NP
	MARY BURDEN DO
	JENNIFER L BUSH MD
	MARK P CAIN MD
	BRIAN E CAMILLERI DO
	JUAN M CARDENAS MD
	KARISSA CARPENTER PA-C
	ANTONIO CARRELLI MD
	DION D CHAVIS MD
	BURKE E CHEGAR MD
	LI M CHEN MD
	ANGELICA M CHESTNUT NP
	CHAD A CHICKONOSKI RT
	EUNA CHOI MD
	TAE KAE CHONG MD
	TAMMY L CHRISTENBERRY MD
	KATHY SANDS CLARK MD
	MARET RICHMAN CLINE MD
	AARON C COATS MD
	AARON A COHEN-GADOL MD
	NEAL E COLEMAN MD
	ANGELA M COLLIE MD PHD
	BRIAN L COMPTON MD
	MICHAEL S CONLEY MD
	ELIZABETH SHELDON COTTONGIM MD
	JAMES T COX MD
	JORDAN S CRAIG MD
	RENN J CRICHLLOW MD
	DAVID E CROOK MD

	TERENCE J CUDAHY MD
	LEO T D'AMBROSIO MD
	ANN L DANIEL MD
	DAWN S DAVIS CST
	KASONDRA L DAVIS CDA
	TIMOTHY LLOYD DAVIS MD PHD
	JACLYN DEMETER PA-C
	ANDREW J DENARDO MD
	JOHN J DEPOWELL MD
	MAHUA DEY MD
	KOMAL PREET DHIRAN MD
	DARIN W DILL MD
	DANH T DO MD
	AMY HOFFMAN DODSON DO
	JAMIE K DONNELLY MD
	BRIAN C DOUGLAS MD
	JOSHUA D DOWELL MD
	JACK M DREW MD
	LAURA O DUGAN MD
	JOSEPH C DUNCAN MD
	RYAN CHRISTOPHER DURK MD
	MARTHA J DWENGER MD
	AMBER LYNN EADES NP
	STEPHEN F EBERWINE MD
	MARK ALAN EDWARDS MD
	ERIC D ELLIOTT MD
	HEIDI NICOLE ENNIS DA
	MARIA LUISA PILAR ERMITANO MD
	LUIS F ESCOBAR MD
	MICHAEL A ESQUIVEL MD
	AMBER S FAHY LPN
	LAURA K FARMER NP
	JANALYN P FERGUSON MD
	MODESON SAMUEL FERRER MD
	JOHN F FIEDERLEIN MD
	JONATHAN A FISCH MD
	ADAM J FISCH MD
	WILLIAM C FISCHER MD
	DAVID A FISHER MD
	VINCENT J. L. FLANDERS MD
	CHARLES ANDREW FLEMING MD
	HEATHER REBECCA-BROOKE FLEMING MD
	MARK V FLETCHER MD
	ELIZABETH MIA FLOYD MD
	ANGELA MARIE FRANCO MD
	BRENDAN M FRANK MD
	STEPHEN E FRASER MD
	SHERI L FRENCH PA-C
	WILLIAM C FREUDENTHAL MD
	SCOTT A FRIEDMAN MD

	STEVEN A FRITSCH MD
	DANIEL H FULKERSON MD
	ROBERT D FUNK MD
	VANESSA JOY GANAHL DA
	SHIVA P GANGADHAR MD
	STEPHANIE M GARDNER MD
	RICHARD W GATES MD
	MATTHEW G GENTRY MD
	JOSEPH C GEORGE MD
	PETER G GIANARIS MD
	TIMOTHY ALLEN GLASS MD
	DANIEL S GLOVER CST
	NIKA C GLOYESKE MD
	ANJALI GODAMBE DO
	PINKUS GOLDBERG MD
	MITCHELL J GOLDMAN DO
	MAHENDRA V GOVANI MD
	BRIAN DONALD GRANER MD
	DAVID W GRAYBILL MD
	JOSHUA BEN GREENE MD
	HERBERT E GREGG MD
	ANNE GREIST MD
	BLAKE J GRIDER MD
	CATI L GROOMS NP
	DAVID J GULLIVER MD
	NIRAJ K GUPTA MD
	SWETA L GUPTA MD
	JENNIFER NILA HADDAD MD
	THOMAS F HAGMAN MD
	WILLIAM L HALL MD
	DAVID W HALL MD
	RICHARD L HALLETT MD
	KRISTIN A HALPERN PA-C
	SUSAN M HAMORI MD
	WARREN KENT HANSEN MD
	BRANDON M HARDESTY MD
	AMY M HARDIN CDA
	RYAN D HARRIS MD
	WALTER G. HARRY MD
	CHARLES F HASBROOK MD
	ROBERT D HASTINGS MD
	FADI HAYEK MD
	ANN M HEDDERMAN MD
	MICHAEL H HEIT MD
	DAVID THOMAS HELD MD
	MARCUS HENDRY MD
	JASON N HENNEY MD
	STEVEN A HERBST MD
	AMARILYS J HEREDIA MD
	CAROLYN R HERMAN MD

	CRAIG E HERRMAN MD
	JEFFREY W HILBURN MD
	SCOTT A HIMELSTEIN MD
	LAURA HINDS DDS
	AMANDA J HOBSON PA-C
	JAMES S HOFFMAN MD
	TONYA J HOLE MD
	DAVID E HOOVER MD
	ERIC M HORN MD
	KELLY K HORST MD
	DOUGLAS J HORTON MD
	JUSTIN JAHON HOURMOZDI MD
	CHARLES HOWE MD
	JAIMIE M HOWELL MD
	JACK P HU MD
	MELISSA A HUEBNER MD
	BRANDY MICHELLE HUGHES MD
	STEWART L HULTS MD
	KRISTOPHER K HUNT MD
	MICHAEL SHAUN HUTTO RT
	SULFIKAR F IBRAHIM MD
	ANTHONY CHRISTOPHER ILLING MD
	GAVIN H INGLIS MD
	ERIC B INMAN MD
	JOHN ANDREW ISCH MD
	ROBERT F JACKSON MD
	MARIANNE JACOBS DO
	RICHARD D JACOBSON MD
	STEVEN M JAMES MD
	LEAH BRYANT JAMISON MD
	JOSEPH J JARES MD
	JAMES E JARRETT MD
	ANDREW HUANG JEA MD
	BRIAN J JELLISON MD
	RICHARD CLARK JENKINS MD
	THEODORE BAUER JENNERMANN MD
	JOSEPH G. JERMAN MD
	NATHAN S JOHNSON MD
	MATTHEW M JONES MD
	DAVID A JOSEPHSON MD
	ADAM PAUL JUERSIVICH MD
	MARZENA KACZMARCZYK PA
	DOUGLAS JOSEPH KADERABEK MD
	MICHAEL A KAUFMANN MD
	PATRICK JAMIESON KAY MD
	KOSMAS J KAYES MD
	JAMES CLARENCE KEEL RT
	MICHAEL A KELLAMS DO
	DAVID W KELLEY MD
	GARY L KERNS RT

	SHANE W KESLER PA
	SAAD ABUL KHAIRI MD
	MICHAEL MILAD KHOULI MD
	SAMUEL C KIM MD
	WHITNEY LEIGH KING NP
	SHELLY J KING NP
	GERALD A KIRK MD
	KEVIN W KIRTLEY MD
	PAUL S KITTAKA MD
	DANIEL F KLINK MD
	KATHERINE T KOBZA MD
	JOSEPH E KRUG MD
	MICHAEL M KUBEK DO
	DHANANJAY PURUSHOTTAM KULKARNI MD
	MANJUSHA KUMAR MD
	BENJAMIN B KUZMA MD
	THEODORE P LABUS MD
	KENT T LANCASTER MD
	MICHAEL C LARGE MD
	DAVID L LASBURY MD
	GEORGE RYAN LATHROP MD
	ASHLEY R LAWRENCE NP
	CARLO R LAZZARO MD
	SARAH JANE LECOUNT NP
	ALBERT EUGENE LEE MD
	JIWON LEE MD
	HUI BAE HAROLD LEE MD
	MARK G LEFEAVE RN
	JEFFRIE C LEIBOVITZ DPM
	TIMOTHY A LEIN MD
	THOMAS J LEIPZIG MD
	CHARLES A LERNER MD
	MAGDALENA D LEWANDOWSKA MD
	LAWRENCE E LLOYD DPM
	MATTHEW J LOCKER MD
	NICHOLAS IKE LONG PA
	CHRIS A LOWERY DO
	JOHN PETER LUCIA MD
	SONJA LUEKEN CDA
	EMILY E LUERSSEN MD
	PATRICK J MAIER MD
	RODNEY W MAIL MD
	IRWIN B MALAMENT DPM
	JUSTIN S MALENKOS MD
	AMY DENISE MALPHRUS MD
	ERICA E MANDSAGER NP
	PHYLLIS T MARLAR MD
	ANITA R MARTIN MD
	VERONICA J MARTIN MD
	BENJAMIN G MARTIN MD

	SHANNON P MCCANNA MD
	CHRISTINA M MCCLAIN PA-C
	ANDREW S MCDANIEL MD
	CYNTHIA K MCGARVEY MD
	GORDON C MCLAUGHLIN MD
	CHRISTOPHER G MCPEEK MD
	EMILY R MEIER MD
	MARIA JOSE MORALES MERCADO CDA
	CHRISTOPHER S MERNITZ MD
	GREG A MERRELL MD
	JULIANA ELIZABETH MEYER MD
	ALEX M MEYERS MD
	JOHN MARK MICHAEL MD
	CATHERINE BRADSHAW MICHAEL MD
	LARRY THOMAS MICON MD
	JAMES C MILLER MD
	DANIEL T MILTON MD
	JANE S MITCHELL MD
	JEAN-PIERRE MOBASSER MD
	KUIMIL K MOHAN MD
	SUZANN C MOORE CSFA
	SHAUN M MOORE RT
	MATTHEW T MOORE MD
	DOUGLAS K MOORE MD
	JENNIFER L MORGAN MD
	AMANDA L MORRIS MD
	BRIAN F MORRIS MD
	JOHN A MORTON MD
	JACK J MOSS MD
	CHARLES C MULRY MD
	KEVIN J MURPHY PA-C
	CHARLES TSADOK NAKAR MD
	RAYMOND S NANKO MD
	DAVID L NATHAN MD
	DOUGLAS A NEELD MD
	MICHELLE L NEFF MD
	JOSHUA S NEUCKS MD
	STEVEN H NEUCKS MD
	LINDA D NIELSEN NP
	CRAIG M NOVY MD
	ELIZABETH ANNE NOWACKI DO
	AMANDA M NUNNALLY DA
	ONISURU T OKOTIE MD
	MATHEW M ORME MD
	JOHN M OSCHERWITZ MD
	KIRK JIHYON PAK MD
	MICHAEL E PANNUNZIO MD
	ANUJ A PATEL MD
	JEFFREY C PAULOSKI MD
	RICHARD DAVID PAULSEN MD

	RICHARD PAYNE MD
	TROY D PAYNER MD
	MARY ZEIGER PEERS MD
	SEBASTIAN C PEERS MD
	PRAVEEN C PERNI MD
	JODY S PETTS MD
	JAMES MICHAEL PHELPS MD
	ANGELA D PIERCE NP
	SCOTT C PIKE MD
	RONALD J PINIECKI MD
	FRANK J PISTOIA MD
	CHRISTOPHER L POMEROY MD
	STEVEN PAUL PORTO DO
	ERIC A POTTS MD
	MISTI SPRING PRATT DDS
	MARK ARMANDO PRENDES MD
	DANIEL H PRICE MD
	LOUIS M PROFETA MD
	KYLA RENAE PYKO DO
	ROBERT A QUIREY MD
	MARK C RAFALKO MD
	TIMOTHY G RAINES MD
	KELLEY L RAMEY MD
	ANGELI GOLDA RAMPERSAD MD
	NICOLE MARIE RANDALL MD
	LINDIWEE-YAA RANDALL-HAYES MD
	PAVAN M RAO MD
	WATCHARASARN RATTANANAN MD
	NARAHARISSETTY ARUNA RAU MD
	JASON A REBIC CSFA
	JEFFREY I REIDER MD
	MARY JOYCE REILLY MD
	KENNETH L RENKENS MD
	STEPHANIE ANN RIGGEN MD
	RICHARD C RINK MD
	RICHARD B RODGERS MD
	ERRETT M ROUCH RT
	MICHAEL G ROWE MD
	JOSEPH PAUL RUMER MD
	RICHARD M RUST MD
	DANIEL H SAHLEIN MD
	THOMAS SALSBURY MD
	CARL J SARTORIUS MD
	JENNIFER L SATTERFIELD-SIEGEL DDS
	ANDREW K SATZ MD
	ZOE H SAUER MD
	RYAN NATHAN SAUER MD
	JESSE J SAVAGE MD
	JONATHAN MARK SAXE MD
	DONALD L SCHILSON MD

	KRISTEN K SCHMIDT NP
	TODD E SCHMIDT MD
	ANDREW THOMAS SCHUBECK MD
	STEPHEN M SCHULTZ MD
	GRACE K SCHULTZ PA-C
	PAUL W SCHUYLER LPN
	GLENN R SCHWENK MD
	DAVID A SCOTT MD
	CYNTHIA K. SEFFERNICK MD
	ANNE M SERAFIN MD
	MICHAEL A SERMERSHEIM MD
	SHOAIB SHAFIQUE MD
	ATEET H SHAH MD
	MITESH V SHAH MD
	SCOTT A SHAPIRO MD
	AMY D SHAPIRO MD
	ADAM DAVID SHARP MD
	SHANTANIECE SHERRELL NP
	CHRISTINA N SHINAVER MD
	KIMBERLY K SHORT MD
	JEANNA M SHULA MD
	PETER M SIMMONS MD
	MICHAEL S SKULSKI MD
	JODI L SMITH MD
	COLIN T SMITH MD
	JOSEPH D SMUCKER MD
	AMY SNYDER PA-C
	CATHERINE I SOCEC MD
	JEFFERY J SOLDATIS MD
	LEO M SOLITO MD
	WILLIAM J SOMERSET DO
	RICHARD A STEELE MD
	ANGELA D STEVENS MD
	HEATHER MARIE STIDD PA-C
	STEPHEN A STITLE MD
	DAVID W STOCKWELL MD
	LARRY L STOVER MD
	KATHRYN G STUART DDS
	NIRMAL K SURTANI MD
	WILLIAM E SWIGART MD
	AHMED S. TALEB ABDELLAH MD
	DAVID E TANN PA-C
	FRANCESCA D TEKULA MD
	SANJAY V THEKKEURUMBIL MD
	MICHAEL T THIEKEN MD
	GARRETT J THIEL MD
	SHIRLEY A THOMAS MD
	DENISE K THOMPSON MD
	THOMAS TODD TIGGES MD
	JENNIFER N TINDER MD

	RON TINTNER MD
	MICHAEL J TOMLIN MD
	BUI TRAN MD
	THOMAS M TRANCIK MD
	ANDREW T TROBRIDGE MD
	JANET K TURKLE MD
	JENNIFER L TURNER PA
	HALEY N UKIRI NP
	JEFFREY C ULRICH MD
	MARC P UNDERHILL MD
	JAMIE L VANDERWIELEN PA-C
	ASHWIN K VASUDEVAMURTHY MD
	ANA H VAZQUEZ DMD
	RYAN R VENIS MD
	THOMAS A VOGEL DPM
	JOHANNA H WALLISA MD
	RICHARD C WALZ MD
	THOMAS M WARREN MD
	PAUL DAVID WARRICK MD
	DAN A WAXMAN MD
	JOSEPH WEBSTER MD
	KELLY C WEITZEL LDH
	LORI J WELLS MD
	JOSEPH D WHELAN MD
	DENISE A WHITFIELD RN
	PHILLIP MICHAEL WHITLEY MD
	THOMAS M WHITTEN MD
	CHRISTOPHER S WICKMAN MD
	BRIAN J WIEGEL MD
	MICHAEL A WILHAM MD
	TYLER J WILLIAMS RN
	ALLISON E WILLIAMS MD
	ROBERT S WILLIAMS MD
	JOSEPH G WILLIAMSON PA
	EDWARD R WILLS MD
	DERRON K WILSON MD
	KATELYN N WILSON PA-C
	STEVEN L WISE MD
	MELISSA JANE WORDEN RT
	MICHELLE E WRIGHT MAST NP
	ANIL YAKHMI MD
	LAUREN KARA YEAZELL MD
	MARC ERIC YOUNG MD
	EDWARD D ZDOBYLAK MD
	KAITLYN E ZIMMER PA-C
	LINDSAY T ZIMMERMAN MD